

# NORME INTERNATIONALE

ISO  
105-J01

Deuxième édition  
1987-12-15



---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION  
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION  
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

---

## **Textiles — Essais de solidité des teintures —**

### **Partie J01:**

**Méthode de mesurage de la couleur et des différences de couleur**

*Textiles — Tests for colour fastness —*

*Part J01: Method for the measurement of colour and colour differences*

## Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-J01 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (incorporée dans l'ISO 105-J : 1982), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

# Textiles — Essais de solidité des teintures —

## Partie J01 :

### Méthode de mesurage de la couleur et des différences de couleur

#### 1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode destinée au mesurage de la couleur d'une éprouvette de textile ou au mesurage des différences de couleur entre deux éprouvettes de textile, à tous leurs stades de transformation.

#### 2 Références

Publication CIE n° 15.2 : 1986, *Colorimétrie* — deuxième édition. <sup>1)</sup>

Supplément n° 2 à la Publication CIE n° 15, *Recommandations sur les espaces chromatiques uniformes — les formules de différence de couleur — les termes psychométriques de la couleur*. <sup>1)</sup>

#### 3 Principe

La présente partie de l'ISO 105 sélectionne parmi les diverses options publiées par la Commission internationale de l'éclairage (CIE), celles qui sont les mieux adaptées aux besoins de l'industrie textile lorsque la couleur d'une éprouvette textile, ou

l'amplification de la différence de couleur entre deux éprouvettes, doit être quantifiée.

#### 4 Méthodes d'essai

##### 4.1 Détermination des données colorimétriques de base

**4.1.1** Lorsqu'il est nécessaire de diminuer les variations des valeurs de réflectance obtenues à partir de différents spectrophotomètres, le composant spéculaire doit être inclus.

**4.1.2** Les valeurs de réflectance doivent être converties en valeurs des stimuli  $X$ ,  $Y$ ,  $Z$ , en utilisant les fonctions colorimétriques (composantes trichromatiques spectrales) dans le système colorimétrique normalisé supplémentaire CIE 1964 (observateur à 10°) pour l'illuminant  $D_{65}$ .

**4.1.3** Lorsqu'un tissu témoin de référence est établi, les valeurs des stimuli doivent être converties en coordonnées trichromatiques  $x$ ,  $y$  et données simultanément avec les valeurs du stimulus  $Y$ .

<sup>1)</sup> Cette Publication est disponible au  
Bureau central de la CIE  
P.O. Box 169  
A-1033 Vienne  
Autriche.